

MAIRIE DE FELINES

Conseil municipal du 17 juillet 2026

Procès-Verbal

Date de la convocation : L'an deux mille vingt-six, le 17 juillet 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur MEYZONET Philippe, le maire.
Le 13 juillet 2026

Nombre de conseillers
- en exercice : 11
- présents : 11
- Pouvoirs : 0
- votants : 11

Etaient Présents : Mesdames, Sonia COSTE, Marie-Line COUTAREL, Annie GRAS, Malorie MAITRE, Isabelle VALEYRE, Messieurs Bastien ACHARD, Pascal CHAPELLE, Stéphane DARLE, Pierre GIBERT, Jean GRANGHON, Philippe MEYZONET.
Absents :
Procuration :
Secrétaire de séance : Malorie MAITRE

-Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026

Le conseil approuve à l'unanimité le Procès-verbal du dernier conseil, sans modifications.

38- Délibération sur la modification d'un emploi permanent d'un agent technique d'entretien des locaux municipaux

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il y a eu une augmentation de l'indice minimum correspondant à la base de calcul du salaire minimum au 1^{er} juillet 2026. Cet indice correspond à l'indice majoré 380. Or l'agent technique d'entretien des locaux est rémunéré sur un indice inférieur. Le Maire propose que l'on réévalue l'indice minimum pour cet agent, afin d'éviter des indemnités différentielles chaque mois pour compensation.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la réévaluation de l'indice minimum.

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

39- Délibération portant sur la création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de créer un emploi non permanent pour l'accroissement temporaire d'activité sur le poste de secrétaire de mairie. Cet accroissement est dû au départ de Mme Céline MARTINACHE et à l'arrêt maladie de Mme Luzet Delphine.

Une proposition d'un contrat de 30h va être fait à Mme Morison Adeline pour une durée de 3 mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette création d'emploi non permanent.

Vote : 11

Pour :11

Contre : 0

Abstention : 0

40- Délibération sur la mise en place du RIFSEEP (pour tout agent/pas d'ancienneté requise)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des agents de la collectivité, sans condition d'ancienneté.

Il précise que ce régime indemnitaire pourra être attribué aux agents éligibles dès leur recrutement, dans les conditions fixées par la présente délibération et dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la mise en place du RIFSEEP à l'ensemble des nouveaux agents sans conditions d'ancienneté.

Vote : 11

Pour :11

Contre : 0

Abstention : 0

41- Délibération Devis SAS Ludovic VALEYRE « Rénovation de la fontaine »

M. le Maire indique au Conseil municipal que les travaux de rénovation de la fontaine dans le bourg doivent être réalisés. Le devis de la société SAS Ludovic VALEYRE d'un montant de 3190.00€ TTC est à l'étude.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce devis pour un montant de 3190.00€ TTC

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire de signer le présent devis et d'établir la commande.

Vote :10 Pour :10 Contre : 0 Abstention : 1

La conseillère Mme Isabelle VALEYRE n'a pas pris part au vote.

42- Délibération sur l'augmentation du tarif de la cantine IME

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la convention de fourniture de repas, l'IME appliquera, à compter du 1er septembre, une augmentation du tarif des repas. Le prix du repas, actuellement fixé à **5,00 € TTC**, sera porté à **5,05 € TTC**. En contrepartie, le prix du repas aux familles sera facturé à 4,95 € par repas, par enfant. La Mairie continue de prendre 0,10 € à sa charge par repas, par enfants.

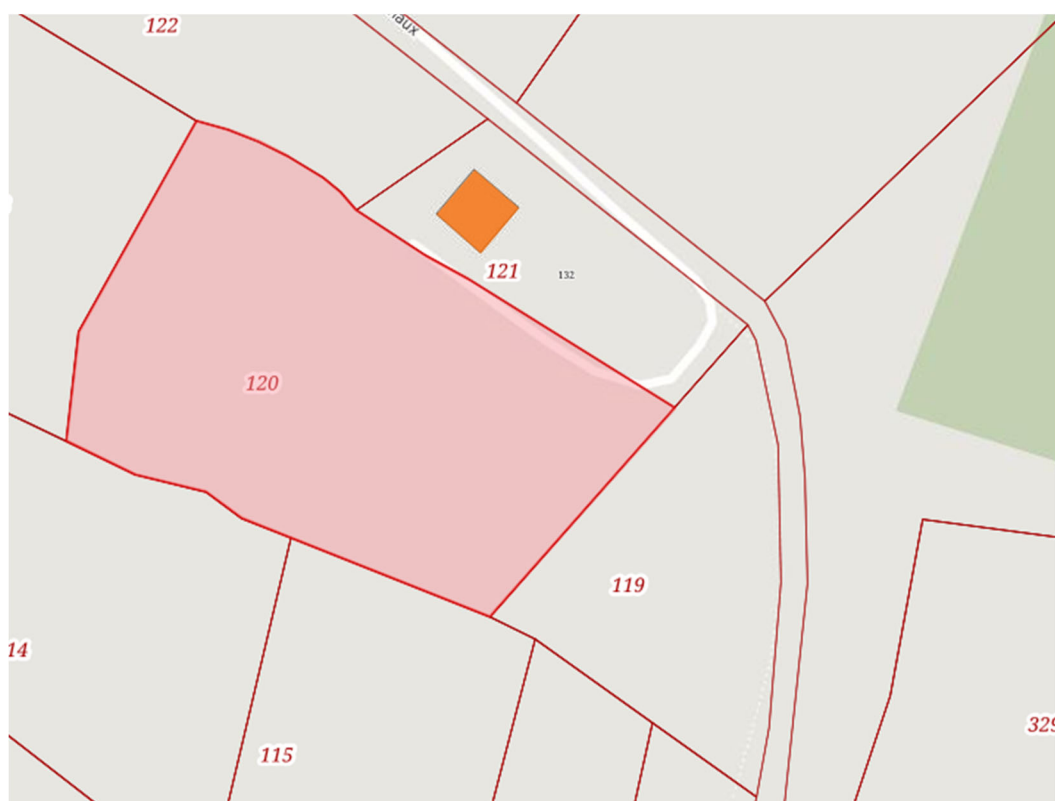
Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'augmentation du tarif de la cantine de l'IME.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

43- Délibération DPU sur les parcelles de la carte communale partielle

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est possible d'établir un droit de préemption urbain sur certaines parcelles d'un document d'urbanisme dès lors qu'un projet d'urbanisation existe sur le périmètre de ces parcelles. Compte tenu qu'un projet de zone à lotir pour l'habitat est en cours de réflexion et d'élaboration, il est proposé que sur les parcelles cadastrées n° B 369- 377- 442- 443- 444, un droit de préemption soit instauré afin de pouvoir négocier avec les propriétaires concernés pour construire le futur lotissement.

l'exécution des opérations de déneigement.



Le Conseil, après avoir délibéré, vote à l'unanimité contre cette demande d'achat.

Vote : 11 Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 0

45- Délibération demande de subvention mairie de La Chaise-Dieu pour la Banque Alimentaire :

La mairie de La Chaise-Dieu sollicite ses communes voisines au vu du bilan 2025 du nombre de bénéficiaires à la Banque Alimentaire. Les demandes sont satisfaites mais la commune de la Chaise-Dieu en supporte les frais : adhésion, mise à disposition du local, véhicule pour aller chercher la nourriture au Puy-en-Velay, coût des marchandises. Cette année, une mise aux normes pour le transport des denrées a été faite notamment pour le transport des denrées (achat de glacières, accumulateurs de froid et thermomètres pour le respect des températures). Une contribution à hauteur de 110 € par commune est demandée pour pallier à ces frais.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention de 110 €.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

46- Délibération proposition d'achat d'une bâche ACS 300m³ réservoir d'eau par la société EIFFAGE :

La commission travaux s'est réunie et propose à l'ensemble du Conseil municipal l'achat d'une bâche ACS de 300 m³ (château d'eau Chamborne) à la société EIFFAGE pour un montant de 2 400 € TTC.

Par la suite, cette bâche pourrait être installée sur le terrain communal du village d'Estables afin de procurer un point d'eau pour les services de secours en cas d'incendie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette proposition d'achat de bâche à hauteur de 2 400 € TTC.

Vote : 11

Pour :11

Contre : 0

Abstention : 0

47- Délibération sur l'aménagement de la traversée Sembadel-Gare RD13 / Etude de devis et demande de subventions :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la commission travaux s'est réunie avec la municipalité de Sembadel afin de convenir de l'aménagement de la traversée de Sembadel-Gare RD 13. Une écluse double, pour faire ralentir les automobilistes en partance ou en provenance d'Allègre, seraient installées à la sortie de Sembadel-Gare.

Une demande de subvention doit être faite auprès du Conseil Départemental (amende de police) qui peut s'élever à 12 000 € maximum ainsi qu'auprès de l'état (DETR).

Un devis a été demandé à la société BROC TR qui s'élève à un montant de 4 420 €HT soit 5 304 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce devis pour un montant de 5 304 € TTC.

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer le présent devis et d'établir la commande.

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire de demander des subventions au Département dans le dispositif « Amendes de police » ainsi qu'à tout autre organisme ou collectivité.

Vote : 11

Pour :11

Contre : 0

Abstention : 0

48- Délibération sur la mise en sécurité de la traversée Sembadel-Gare RD906 / Installation de feux intelligents et demande de subventions :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la commission travaux s'est réunie avec la municipalité de Sembadel afin de convenir de l'aménagement de la traversée de Sembadel- Gare sur la RD 906. Des feux intelligents seraient installés en partance ou en provenance de la Chaise- Dieu.

Une demande de subvention doit être faite auprès du Conseil Départemental (amende de police) qui s'élèvera à hauteur de 12 000 € maximum.

Une étude d'implantation de ces feux a été demandée auprès du Syndicat Départemental des Energies. Le montant des travaux s'élève à 11 928,28 €, le SDE prend à sa charge 45% du montant des travaux et les 55% restants seront à la charge de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce devis pour un montant de 11 928,28 € et de prendre en charge les 55% restants soit un montant de 6 559,45 € TTC.

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire de signer le présent devis et d'établir la commande.

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire de demander des subventions au Département dans le dispositif « Amendes de police » ainsi qu'à tout organisme et collectivité.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

49- Délibération sur les travaux de voiries communales :

Monsieur le Maire informe qu'une visite des routes communales de la commune a été réalisées dernièrement et un devis a été demandé à l'entreprise BROCC concernant des travaux de patas et de bouchages de nids de poules sur certaines voiries communales. Le devis s'élève à un montant de 24 192 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la réalisation des travaux de voiries les plus urgents, en fonction des possibilités budgétaires.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

50- Délibération sur les travaux forestiers sur les parcelles communales à Vacheresse et Almance :

Monsieur le Maire explique au conseil que des travaux forestiers sont envisagés sur les biens communaux (anciens biens de section) correspondant à des travaux de coupe et de reboisement par la suite avec des essences à valeur économique. Une proposition est faite par la SAS FOREST PROJECT NEGOCE, à trouver ci-dessous :

Type d'intervention :

Les travaux prévus sur la parcelle cadastrée E 290, située dans la section de Vacheresse, consistent en une coupe rase de pins sur une surface maximale de 0.,99 ha, ainsi qu'en une éclaircie des peuplements de pins sur environ 1,5 ha, dans les secteurs où le terrain est mécanisable.

Concernant les parcelles situées sur le secteur d'Almance, l'objectif est de récolter les pins exploitables tout en conservant la majorité des feuillus déjà présents. Cette intervention permettra de créer des trouées favorables à un reboisement ultérieur.

Les coupes seront organisées et suivies par Baptiste COMPTE, technicien de l'entreprise Forest Project. A l'issue des travaux, le cubage est certifié et contrôlé par le propriétaire, et les bordereaux sont mis en copie afin de prendre en compte le cubage final. Le paiement est effectué sur la base du cubage bucheron et non du cubage scierie.

L'entreprise propose d'assurer directement le règlement des entreprises d'exploitation réalisant les coupes si la municipalité le souhaite. Les montants correspondants seront ensuite déduits de la somme totale versée par la commune à Forest Project.

Tarif bord de route par qualités :

Produits :

1. Grume pin palette : 42 € /m3 réel sous écorce
2. Billons pin palette : 32 € / stère

Tarifs abattage et débardage : 20 €/ m3

Délais : Exploitation Août / Septembre 2026

Conditions particulières :

Bois sains, purgés de pourriture / Taux d'écorces retenu = 10 %

Diamètre fin Bout = 18 cm en qualité charpente et 15 cm en qualité palette

Longueur maxi des grumes : 16,30 m

Longueur mini des sur billes : 4,10 m

Conditions de paiement : 60 jours après fin de coupe

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le projet et demande au Maire d'organiser la réalisation des travaux.

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



**FOREST
PROJECT**

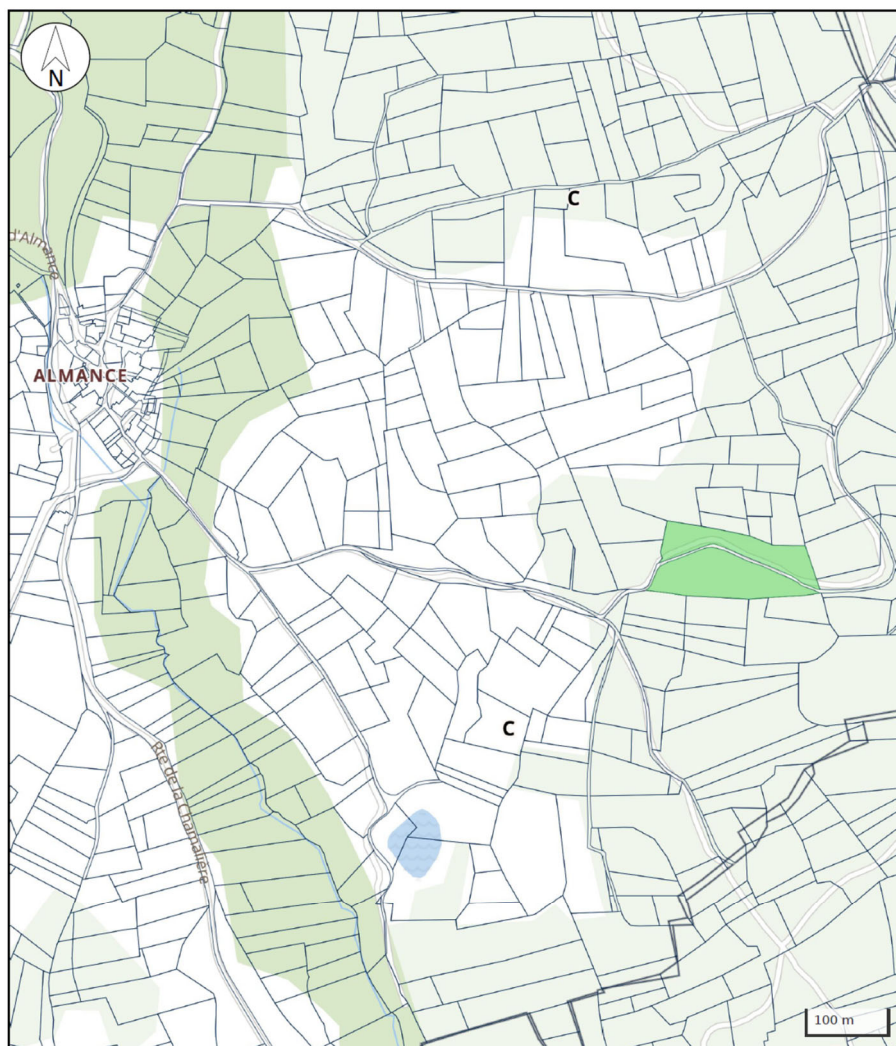
Proposition d'achat de bois

À l'attention de la municipalité de Félines

Commune : Félines - 43160 (Haute-Loire)

- Parcelle 000 OC 0965, 5 285 m²
- Parcelle 000 OC 0964, 7 240 m²

Contenance totale : 1ha 25a 25ca, 2 parcelles



SAS FOREST PROJECT NEGOCE

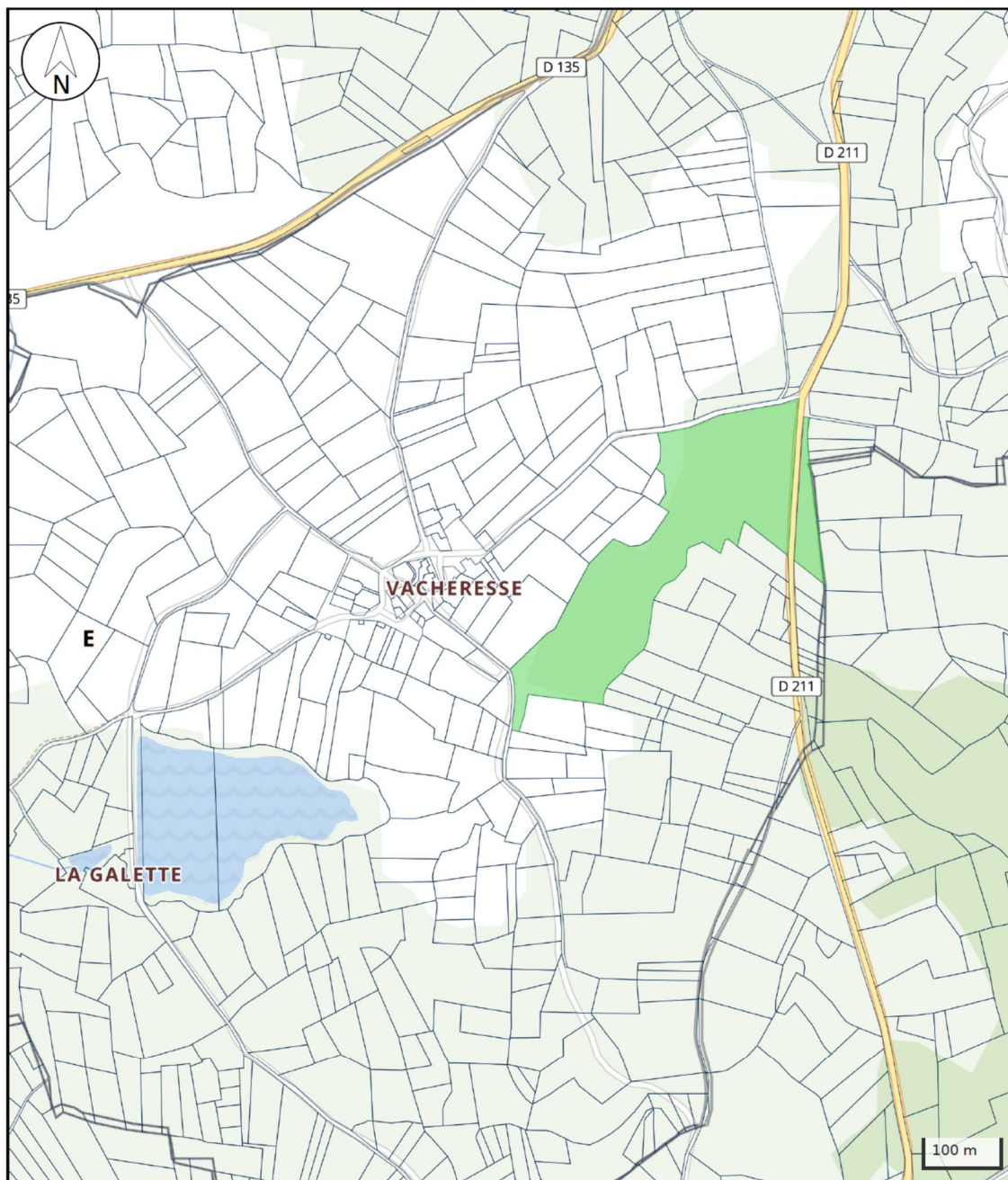
4 boulevard Gambetta, 43000 LE PUY EN VELAY

Mail : sasforestproject@gmail.com Gérant Mr Chambon Fabien Tel : 07. 85. 80. 71. 08

Commune : Félines - 43160 (Haute-Loire)

- Parcelle 000 OE 0290, 4ha 87a 65ca
- Parcelle 000 OE 0291, 3 585 m²

Contenance totale : 5ha 23a 50ca, 2 parcelles



SAS FOREST PROJECT NEGOCE

4 boulevard Gambetta, 43000 LE PUY EN VELAY

Mail : sasforestproject@gmail.com Gérant Mr Chambon Fabien Tel : 07. 85. 80. 71. 08

51- Délibération devis récolement archives communales :

La Délibération 51 « Travaux des sanitaires du préau de l'école » a été ajournée pour manque d'éléments. Elle a été remplacée par « le récolement des archives communales ».

Monsieur le Maire informe que le CDG43 propose de réaliser la prestation de récolement pour que la commune de Félines remplisse les obligations légales conformément aux dispositions mentionnées dans l'arrêté du 31 décembre 1926 portant règlement des archives communales, codifiées au Code du patrimoine et également rappelées par la circulaire de préconisation du 1er décembre 2025.

Cette prestation est estimée pour une durée d'un à deux jours, à raison de 200€/jour.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la réalisation de cette prestation.

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire de signer le présent devis et d'établir la commande.

Vote : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- QUESTIONS DIVERSES :

○ Règlement intérieur pour l'ensemble des agents de municipaux

Le Maire a présenté et transmis un projet de règlement intérieur aux élus pour l'ensemble des agents de la commune.

Lors du prochain conseil les élus pourront soumettre leurs remarques. A l'issue de ce Conseil, le projet sera soumis à la commission du centre de gestion pour validation.

Enfin, après la validation par la commission du centre de gestion, le Conseil municipal délibèrera sur ce le règlement intérieur.

○ Endurance Equestre 2026 (championnat d'Europe)

Il aura lieu du 29 juillet au 4 août 2026. Comme à l'accoutumée, le mardi 3 août, la commune de Félines offrira le casse-croûte le matin aux équipes.

- **Concert Festival de La Chaise-Dieu à Félines**

Le Maire rappelle le concert de la Chaise Dieu le 28 août 2026 à 18h à l'église de Félines.

- **Fête patronale**

M le Maire rappelle la fête patronale qui se tiendra les 19 et 20 septembre 2026.

Comme à l'accoutumée, la Municipalité offrira l'apéritif à la sortie de la messe le dimanche 20 septembre 2026.

- **Coupure d'électricité le 20 août 2026**

M le Maire informe, que le 20 août il y aura une coupure d'électricité de 13h15 à 16h15 sur l'ensemble de la commune.

Séance levée à 1H00

La secrétaire de séance : Malorie MAITRE

Le 1^{er} adjoint,
Stéphane DARLE